

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ LAC ST-JEAN OUEST

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME DE LORETTE

Session ordinaire du 6 avril 2021

Session ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette, tenue le 6 avril 2021 à 19h00 à la salle du conseil. Les conseillers suivants :

Sont présents : M. Raphael Langevin  
Mme Sonia Gauthier  
Mme Louise de Launière  
Mme Édith Lalancette

Est absente : M. André Boillat  
M. André Côté

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire Daniel Tremblay. Mme Valérie Tremblay, la directrice générale assiste à la rencontre à titre de secrétaire d'assemblée.

**Résolution no 4542-04-21**

**Adoption de l'ordre du jour**

Mot de bienvenue

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Déclaration des conflits d'intérêts

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 8 mars 2021

**1. Comptabilité**

- 1.1 Ratification des comptes
  - Comptes à payer de mars
  - Salaire des employés municipaux

**2. Animaux dangereux**

- 2.1 Autoriser la signature du contrat avec le Refuge animal de Roberval

**3. Bilan annuel de la qualité de l'eau potable**

**4. Inspection municipale**

**5. Compte de taxes impayés**

**6. Priorisation des projets de la ruralité 2021**

**7. Chalet du 49e Parallèle**

- 7.1 Suivi opération du Relais de motoneige 2021

**7.2 COOLBOX**

**8. Société du Plan Nord**

- 8.1 Autorisation de déposer une demande d'aide financière à la Société du Plan Nord
  - o Stratégie de communication
  - o Logement travailleur

**9. ~~Aide financière à la voirie locale~~ Reporté**

**10. Tour Lac Mathieu**

**11. Demande d'aide financière**

**12. Affaires nouvelles**

- 12.1 Croix rang St-Pierre et rte de la Rivière-aux-Rats

- 12.2 Déménagement gazebo et toilette sèche

- 12.3 Affiches de *Bienvenue* rang St-Joseph

**13. Période de questions**

**14. Levée de l'assemblée**

IL EST PROPOSÉ PAR Édith Lalancette  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que l'ordre du jour soit adopté tel que mentionné et que le sujet *Affaire nouvelle* demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

**Déclaration des conflits d'intérêts**

Aucun conflit d'intérêt n'est déclaré.

**Résolution 4543-04-21 Adoption du procès-verbal de la session du 8 mars 2021**

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal présents à cette session confirment avoir reçu le 10 mars, la copie du procès-verbal du 8 mars 2021.

IL EST PROPOSÉ PAR Raphael Langevin  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette adopte le procès-verbal 8 mars 2021 tel que rédigé.

### **Comptabilité**

#### **Résolution 4544-04-21            Ratification des comptes**

IL EST PROPOSÉ PAR Édith Lalancette  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la liste des comptes à payer de mars 2021 au montant de 27 213\$ et que la liste des salaires nets 4 454 \$ soient acceptées telles que rédigées.

#### **Résolution 4545-04-21            Autoriser la signature du contrat avec le Refuge animal Inc. de Roberval afin d'exercer un contrôle sur les animaux dans les limites de la municipalité**

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a adopté le 13 juin 2018 la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (chapitre P-38.002);

ATTENDU QUE le 3 mars 2020 est entré en vigueur le *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (chapitre P-38.002) promulgué par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QU'en lien avec les dispositions législatives provinciales, la municipalité doit exercer un contrôle animalier sur son territoire compte tenu du règlement n° S.Q.-20-04 «*Concernant les animaux*» entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier dernier;

CONSIDÉRANT QUE le service de contrôle animalier peut être confié à une entreprise reconnue respectant les normes et possédant un permis valide en vertu des dispositions de la Loi, entre autres et notamment celle de la *Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal* (chapitre B-3.1);

CONSIDÉRANT QUE le personnel de la MRC a œuvré à titre d'accompagnateur des municipalités locales dans cette affaire au cours des derniers mois avec le concours d'un comité de travail mandaté par le conseil de la MRC afin d'harmoniser les actions et les interventions sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QU'au cours des démarches, le propriétaire du Refuge animal de Roberval a été interpellé pour produire une offre de services à chacune des municipalités locales du territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine;

CONSIDÉRANT les rapports d'étape déposés aux élus tout au long des démarches;

CONSIDÉRANT, par ailleurs, la nécessité d'identifier le personnel du Refuge animal à titre de ressource habilitée à exercer un contrôle animalier en vertu du *Règlement n° S.Q.-20-04*;

CONSIDÉRANT l'offre de services du Refuge animal déposée à la présente séance;

IL EST PROPOSÉ PAR Sonia Gauthier  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette accepte l'offre de services du Refuge animal de Roberval au coût de - 89.25 \$ exceptionnellement pour une période de 9 mois, soit du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 2021;

- o autorise le directrice générale à signer le contrat de fourniture de services à intervenir entre les parties; et,
- o désigne le personnel mandaté par le Refuge Animal Inc. pour agir à titre de contrôleur en vertu du règlement numéro S.Q.-20-04 concernant les animaux.

### **Dépôt du bilan annuel de la qualité de l'eau potable**

La Ville de Dolbeau-Mistassini, responsable de l'eau potable, a transmis le bilan de la qualité de l'eau potable de 2020. Aucune analyse d'eau a dépassé les normes microbiologiques ce qui est très positive comparativement à 2019. La chloration régulière et minimum est positive finalement.

### **Inspection municipale**

La directrice générale informe les élus qu'elle effectue le rôle d'inspectrice municipale depuis trois mois maintenant et que 9 permis ont été traité. La charge de travail n'est pas beaucoup plus lourde puisqu'elle effectuait déjà tout le côté administratif (compléter les formulaires, effectuer le paiement et transmission des permis). Quand elle reçoit des demandes plus pointues, une consultation auprès de M. Jacques Potvin, urbanisme est faite. La première session de la formation se termine dans quelques semaines pour recommencer en septembre.

### **Résolution 4546-04-21                      Listes de comptes échus 3 ans**

ATTENDU QUE la directrice générale présente la liste des matricules échus depuis 3 ans.

IL EST PROPOSÉ PAR Sonia Gauthier  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette autorise la directrice générale à effectuer les démarches auprès de la cour municipal afin de régulariser les comptes de taxes en souffrance.

### **Résolution 4547-04-21                      Priorisation des projets du milieu 2021**

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Édith Lalancette  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette confirme avoir pris connaissance de la liste des projets en cours en lien avec le fonds de la Ruralité 2021 et approuve la liste de la priorisation des projets pour 2021.

Les projets ayant fait l'objet d'une demande dans le fonds de la Ruralité en 2021 sont les suivants :

<b>Nom du projet</b>	<b>Dépôt du projet</b>	<b>Organisme</b>	<b>Montant demandé</b>
<b>Acquisition d'équipement activité physique (Fat bike)</b>	2020-03	CDE	2 000\$
<b>Acquisition d'équipement activité physique (kayac et paddle board)</b>	2020-03	CDE	3 000\$
<b>Affiches (Magasin général, sentier hébertisme, relais et sentier de motoneige local)</b>	2020-04	CDE	1 000\$
<b>Acquisition matériel Relais et P'tite Épicerie</b>	2020-04	CDE	500 \$
<b>Activité communautaire</b>	2020-04	CDE	500\$
<b>Acquisition de matériel pour le GYM</b>	2020-04	Comité Artisanal	500\$
<b>Fête de Noel</b>	2020-04	Comité Artisanal	500\$

### **Chalet du 49<sup>e</sup> parallèle**

La saison de motoneige s'est arrêté rapidement dû au manque de neige dans les sentiers. Le relais a fermé ses portes quand tous les sentiers environnants n'étaient plus accessibles donc la clientèle n'était plus au rendez-vous. Les autres relais étaient déjà fermés pour la saison. Le surplus d'inventaire sera vendu au Magasin Général et les états financiers seront produits dans les semaines à venir. Les partenaires pour

l'hébergement de COOLBOX semblent très satisfaits de la première saison au Chalet du 49<sup>e</sup> parallèle. Elles seront relocalisées dans les prochaines semaines, mais reviendront pour la saison hivernale 2022.

**Résolution 4548-04-21          Autorisation de déposer une demande d'aide financière à la Société du Plan Nord, volet A pour le projet d'une stratégie de communication**

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide du promoteur du Fonds d'initiatives nordiques, volet A : essor des communautés et conservation de l'environnement;

IL EST PROPOSÉ PAR Édith Lalancette  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité autorise le dépôt de la demande d'aide financière;

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide et s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

QUE la municipalité s'engage à payer tous les coûts non admissibles associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts.

**Résolution 4549-04-21          Autorisation de déposer une demande d'aide financière à la Société du Plan Nord, volet A pour le projet de rénovation majeur pour un logement de travailleur**

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide du promoteur du Fonds d'initiatives nordiques, volet A : essor des communautés et conservation de l'environnement;

IL EST PROPOSÉ PAR Louise de Launière  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité autorise le dépôt de la demande d'aide financière;

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide et s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

QUE la municipalité s'engage à payer tous les coûts non admissibles associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts.

**Résolution 4550-04-21          Tours du Lac Mathieu**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande d'utiliser les tours situés au Lac Mathieu de la compagnie Alliance Télécom pour offrir leurs services aux résidents du secteur.

IL EST PROPOSÉ PAR Raphael Langevin  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette autorise Alliance Télécom a utilisé les tours situées au Lac Mathieu.

**Affaires nouvelles**

**Résolution 4551-04-21            Croix situé à la croisée des chemins St-Pierre et rte  
Rivière aux Rats**

ATTENDU QUE la croix a besoin d'être sablée et repeinturée;

ATTENDU QU'UN aménagement de fleur serait un embellissement;

ATTENDU QUE Raphael Langevin offre de restaurer la croix et faire un aménagement de fleurs avec des blocs de béton.

Il EST PROPOSÉ PAR Sonia Gauthier  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité autorise Raphael Langevin a effectué les travaux d'embellissement de la croix.

**Résolution 4552-04-21            Déménagement du gazébo et toilette sèche**

ATTENDU QUE le gazebo situé à l'édifice municipale et la toilette sèche de l'aire de repos serait plus utilisé au sentier d'hébertisme et accommoderaient davantage les jeunes familles.

Il EST PROPOSÉ PAR Édith Lalancette  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité autorise le déménagement du gazébo et de la toilette sèche au sentier d'hébertisme.

**Résolution 4552-04-21            Affiches de *Bienvenue***

Il EST PROPOSÉ PAR Louise de Launière  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité autorise l'achat et l'installation d'une lumière solaire pour l'affiche de *Bienvenue* située à la limite de la municipalité;

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette autorise la manœuvre aux travaux publics à restaurer l'affiche fabriqué par M. Réal Parent.

**Résolution 4554-04-21            Levée de la rencontre**

Il EST PROPOSÉ PAR Raphael Langevin  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que la rencontre soit levée à dix-neuf heure quarante-deux (19h42).

---

Daniel Tremblay  
Maire

---

Valérie Tremblay  
Directrice générale et secrétaire-trésorière